LA PEUR

Barbenizinque ne démissionne pas

Il est aujourd'hui certain que Barbenizinque ne donnera pas sa démission de député du Nord, tout en se présentant aux suffrages des électeurs de la Seine.

Le motif invoqué donne est qu'il veut rester inviolable.

Le motif réel est qu'il veut être sûr de démanger député.

Quel de prudence pour un brave !

NOS DÉPÊCHES

Service exclusif télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

SÉNAT

La Loi des faillites

La commission sénatorial relative à la législation des faillites, après avoir entendu, MM. Lens Renault, Blavier et Cordelet, a adopté la disposition transitoire suivante qui viendra probablement en discussion à la séance de demain.

Le tribunal pourra accorder le bénéfice de la liquidation judiciaire au commerçant en état de cessation de paiements dont la faillite n'aura pas été déclarée à la suite de la promulgation de la présente loi.

La requête devra être présentée dans les 8 jours de la promulgation.

Les Prudhommes commerciaux

La commission sénatoriale relative à la loi des prudhommes commerciaux a entendu aujourd'hui le rapport de M. Isaac, qui elle a approuvé sous la réserve d'observations qui pourraient être présentées par M. Pierre Legrand, ministre du commerce.

M. Pierre Legrand a, en effet manifesté le désir d'être entendu par la commission avant le dépôt du rapport de M. Isaac.

Le travail nocturne des femmes

La commission relative aux heures de travail dans les manufacture, a décidé en principe que le travail de nuit pour les femmes serait interdit. Seulement comme dans un certain nombre d'usines actuellement organisées en prévision du travail de nuit, le feu ne s'éteint jamais, un délai de trois ans sera accordé pour l'application de la nouvelle loi, de plus on aura toujours la faculté de travailler la nuit pendant quarante jours par an avec une autorisation spéciale.

Les accidents ouvriers

La commission sénatoriale relative au projet de loi sur la responsabilité des patrons dans les accidents des ouvriers a entendu aujourd'hui M. Blavier, qui a présenté de longues observations et qui a développé des amendements à tous les articles du projet. M. Tolain, rapporteur de la commission, a déclaré qu'il tiendrait compte dans son rapport des observations de M. Blavier.

Ce rapport très long et très détaillé sera probablement déposé lundi ; il débutera par une véritable étude de la question sociale et pour lui donner plus de poids, M. Tolain compte se documenter à ses amis avant de le déposer.

M. Tolain déclare, à propos du projet de loi sur les accidents dont les ouvriers sont victimes qu'il a l'intention de faire dans son rapport un exposé très complet de la question et en quelque sorte l'histoire du socialisme dans ses rapports avec les accidents du travail. Il est convaincu que la droite tout entière et une grande partie de la gauche modérée votera cette étude, mais il aura un droit de rapporteur de traiter la question comme il le comprend et il croit nécessaire à son avis que la gauche du Sénat bien que peu nombreuse s'affirme par une manifestation en faveur des ouvriers. D'ailleurs, il fera d'abord approuver son rapport par ses collègues de la commission.

La monnaie de nickel

La commission relative à la monnaie de nickel s'est réunie sous la présidence de M. Millioud qui a développé un contre-projet tendant à la création de pièces de 10 et de 20 centimes en nickel.

M. Peytral a été entendu par la commission qui s'est montrée favorable à son contre-projet.

La commission se réunira mercredi.

On croit que le contre-projet sera adopté.

L'ASSASSINAT
Du Boulevard St-Germain
A PARIS

Arrestation d'un soldat à St-Quentin

Paris, 16 janvier.

Mardi dans la journée M. Goron, chef de la sûreté, reçut une dépêche du brigadier Prince, lui annonçant qu'il croyait tenir l'assassin de la veuve Roux-Coulouma.

M. Goron, au reçu de cette dépêche, résolut de partir à Saint Quentin et prit, à 6 heures 30, le train express n° 38 bis, qui arrive dans cette ville à 8 h. 41.

Le chef de la sûreté s'abocha immédiatement avec le commissaire central, et à onze heures du soir, après avoir parcouru les environs de la veuve Roux-Coulouma, le 87e régiment de ligne, ils se présentèrent au quartier.

L'adjudant de service reçut les deux magistrats et, sur leur demande, fit appeler le caporal Geomay qui, il y a quelques jours, était en permission régulière à Paris, chez ses parents, qui habitent le quartier des Batignolles.

Pendant ce temps, on allait prévenir MM. Desrozziers, procureur de la République, et Guerand, juge d'instruction, qui se rendirent aussitôt à la caserne pour procéder régulièrement à l'interrogatoire du prévenu.

Fouillé par des agents de la sûreté, il fut trouvé porteur d'une somme de 82 fr. 10 c., d'une montre de femme en or n° 4,221 avec chaîne en même métal, d'un bracelet garnie de pierreries et d'une petite chaîne de montre en double, d'une bracelet collioux du Rhin ayant la forme d'une pensée.

Ces objets étaient renfermés dans un petit sac de voyage en cuir noir qu'il dissimulait sous sa capote.

Interrogé sur la provenance de ces objets, qui ont été reconnus comme ayant appartenu à Mme Roux-Coulouma, Geomay a refusé de répondre.

Pressé de questions, il a fini par déclarer qu'il les tenait d'une femme avec laquelle il avait eu des relations et qu'il n'a pas voulu nommer.

A la suite de cet interrogatoire, diverses perquisitions ont été opérées et plusieurs témoins ont été entendus.

Geomay a été transféré à la prison militaire et ce matin, sous la garde du brigadier Prince et de deux agents de la sûreté, il a été conduit à la gare, où il a pris le train de 10 h. 38.

A midi arrivé à Paris, il a été conduit au dépôt de la préfecture de police.

UN SCANDALE A PARIS

Paris, 16 janvier.

Le secrétaire général d'une des plus grandes compagnies s'est enfui, au disparaissant avec la caisse de la société dans les quelques jours après qu'il avait été [illegible] par sa démission, mais l'examen des livres de la Compagnie a prouvé bientôt que de graves irrégularités avaient été commises et que des sommes confiées par des employés de la maison même étaient en cause. Ces détournements s'élèvent à près d'un million.

CONGRÈS DES VOYAGEURS DE COMMERCE

Paris, 16 janvier.

La deuxième réunion de la commission exécutive des travaux du Congrès a eu lieu hier.

D'importantes résolutions y ont été prises relativement aux travaux de la commission et à ceux du Congrès.

Voici le *programme adopté* à l'unanimité :

Le Congrès aura lieu à Paris ; il commencera tous les voyageurs et représentants de commerce ou agents de commerce s'occupant de la vente à la commission.

Le Congrès se divisera en cinq grandes sections ; il s'ouvrira par une réunion générale le 9 juillet ; il se continuera le 10 et le 11 pour finir le 12 juillet.

Les voyageurs et représentants qui désireront participer au congrès n'ont qu'à adresser un mandat-poste de cinq francs au trésorier général, qui leur enverra par retour du courrier leur carte et leur reçu.

Incessamment, tous les hôtels français auront des carnets d'adhésion où pourront s'inscrire les membres de la corporation.

LES CHARTREUX EN RÉVOLTE
contre le Pape

Grenoble, 16 janvier.

Une grande maison de banque de Londres a offert aux Chartreux la somme de 80 millions pour obtenir le monopole de la *fabrication de la Grande Chartreuse*.

Le Pape a envoyé un légat aux Chartreux pour leur dire d'accepter, désirant que leur trafic cesse. Mais le père général des Chartreux refuse d'obéir au Pape. Il entend conserver son monopole qui rapporte au Trésor plus de 500,000 francs par an et qui fait toute la richesse de la région.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

IMMENSE INCENDIE

Liverpool, 16 janvier.

Un incendie a éclaté aujourd'hui dans les entrepôts de Waterloo, qui étaient remplis de marchandises de coton. Le feu n'a pu être éteint qu'au bout de deux heures. On suppose que les pertes sont considérables.

HOLLANDE

LA SANTÉ DU ROI

La Haye, 16 janvier.

La situation générale du roi paraît moins inquiétante.

Le gardes-malade Hemmès, qui a soigné le prince Alexandre, est arrivé au Loo. La Reine a fait aujourd'hui une promenade en voiture et la princesse se patine.

Les docteurs Vinkhuyzen et Vlaanderen sont d'accord pour déclarer que l'état de l'auguste malade est moins alarmant.

RUSSIE

UNE BANQUE FRANCO-RUSSE

Berlin, 16 janvier.

On annonce de St-Pétersbourg la création d'une banque franco russe au capital social de cinq millions de roubles et qui aurait déjà reçu la concession nécessaire du Czar.

Chronique Locale

ROUBAIX

UN PASSAGE COUVERT

« Le prolongement de la rue de l'Alouette par un passage couvert. »

Nous avons entendu omettre tantôt une *idée que nous trouvons dans méditations de* l'administration municipale.

Le terrain faisant face à la rue de l'Alouette entre les numéros 30 et 34 de la rue du Chemin de fer est large de 15 m. environ sur une longueur de 50 m.

On a déjà parlé tant de fois de faire à Roubaix un passage couvert que peut être celui-ci tenteraa nos édiles.

La dépense ne serait pas bien grande, et la location des boutiques qu'on établirait de chaque côté couvrirait et au-delà l'intérêt des sommes dépensées.

Un Roubaisien.

ABONNEMENT DES BRASSEURS

Nos lecteurs se souviennent que le Conseil municipal dans sa dernière séance avait apporté des modifications aux conditions des années 1887-88.

Cette différence se traduisait par une augmentation 16 1/2 pour 100 sur les sommes payées précédemment.

Le syndicat des brasseurs avait d'abord refusé de souscrire à ces conditions.

L'exercice fut donc appliqué dans toutes les brasseries de Roubaix dès le 1er janvier 1889.

C'était un surcroît de travail pour l'octroi de notre ville, déjà surmené. Il nécessitait à bref délai une augmentation de personnel, etc., etc.

De plus ce régime est une tracasserie coutumelle vis à vis d'une partie d'industrie très importante de Roubaix.

Dès le 3 janvier, des pourparlers furent engagés entre le syndical des brasseurs et l'administration municipale.

Nous croyons savoir qu'un arrangement est intervenu et qu'un nouveau contrat d'abonnement a été signé aujourd'hui.

Nous nous en félicitons tant au point de vue des finances municipales qu'au point de vue des brasseurs et du public.

Tout est bien qui finit bien.

C. D.

TERRIBLE ACCIDENT

Hier après-midi, vers quatre heures, un ouvrier charpentier, Alphonse Fiévet, demeurant à Croix, logeant rue du Bois, était occupé à travailler sur le faîte de l'église Saint-Jean Baptiste, en construction, rue Barbedi, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de vingt mètres.

Dans cette terrible chute, il rencontra une planche qui se trouvait placée sur un échafaudage qui se brisa net mais qui amortit le choc.

Relevé immédiatement, il reçut les soins de M. le docteur Dodefroy qui a constaté une grave contusion à la tête.

Il a été admis d'urgence à l'hôpital.

Son état est très grave.

Petite inondation. — Une véritable inondation s'est produite dans la nuit de mardi à mercredi, au coin des rues de l'Etat et des Arts. Vers trois heures du matin, les habitants de ce quartier étaient réveillés par un grand bruit. Plusieurs voulurent en connaître la cause et furent surpris de voir que le pavé s'était effondré sur une soupeïte d'au moins quatre mètres carrés et que d'énormes jets d'eau jaillissaient de la terre.

En moins de cinq minutes la partie comprise entre la rue du Marquillat et la rue du Pavé était complètement inondée. Les égouts ne suffirent bientôt plus et en quelques minutes l'abreuvoir fut complètement rempli. On prévint immédiatement la direction du service des eaux de la Lys qui en très peu de temps arrêta cette inondation.

La cause est due à une trop forte pression qui avait amené la rupture d'un tuyau d'un diamètre de cinquante centimètres.

La réparation a été faite dans la journée de mercredi.

Vol. — Un cabaretier de la rue du Tilleul, M. Jules Wulle, a déclaré à la police qu'un vol de marchandises avait été commis chez lui dans la nuit de mardi à mercredi.

Il avait déposé dans la *buvette* divers objets d'habillement et mercredi matin il constata qu'on avait fracturé la porte d'entrée et que 30 paires de chaussettes, deux jupes, une flanelle, une bouteille de laine et une robe de mérinos, le tout d'une valeur de 30 francs avait disparu.

Il n'a absolument rien entendu et n'a aucun soupçon.

Une enquête est ouverte.

Une femme qui n'a pas froid aux yeux c'est la nommée Mathilde Bonbecke, âgée de 19 ans, rattachouse, demeurant rue Saint-Maurice.

Mardi vers trois heures, elle eut une discussion avec un sieur Constantin Delotter, ouvrier maçon, demeurant même rue.

Elle en vint à prendre un des sabots qu'elle avait aux pieds et à frapper *dru sur son adversaire.*

Un agent arriva qui dressa procès-verbal.

Rixes entre gamins. — Plusieurs gamins se sont pris de querelle mardi soir rue des Arts.

L'un d'eux Pierre N..., âgé de 11 ans, reçut un coup de gourde au front qui lui fit une large blessure d'où le sang jaillit avec abondance.

Les coupables sont les nommés Pierre Decuypper, demeurant rue d'Italie et Emile Vandenhobe, demeurant rue de Tourcoing.

Procès verbal a été dressé contre eux.

Chron que colombophile — On nous communique ce avis suivant :

Divers colombophiles ayant témoigné le désir de faire connaître leur opinion au sujet de la guerre concernant les concours militaires pour Roubaix, nous donnons ci après une des lettres reçues en juillet dernier, dans laquelle ils verront que la seule objection qui notre position géographique près de la frontière, quelque légère qu'elle puisse paraître et qui suffirait pour l'affirmatif de simples changements au point de vue tactique, les remarquerons que, à l'appui de notre opinion les nombreuses et rogatis si flatteurs pour la Fédération Roubaisienne exprimé à son égard par M. le Ministre de la guerre.

Quoiqu'il en soit, les membres fédérés, le plus porté patriotiquement, seront toujours heureux d'aimer colombophiles à la disposition du gouvernement militaire de notre cité frontière, pour concourir efficacement la première part dans leurs efforts de perfectionnement colombophile.

E. WEERTS.

« Paris, le 20 juillet 1888

« Le Ministre de la Guerre à M. Emile WEERTS, Président de la Fédération colombophile de Roubaix.

« Monsieur, vous avez offert à mon département le concours de la Fédération colombophile de Roubaix et vous avez fait connaître, à la date du 2 juin 1888, que les 34 sociétés fédérées acceptaient l'éventualité les conditions de l'instruction ministérielle du 1er décembre 1886, *concernant les concours militaires.*

« Je m'empresse de rendre hommage aux sentiments patriotiques qui animent ces sociétés. Il convient toutefois, de remarquer que la Fédération colombophile de Roubaix ne peut pas être utilisée pour la défense des places fortes et que sa situation à l'extrême frontière ne permet pas davantage de l'employer pour relier les places de Cambrai et de Lille à l'intérieur du pays. Dans ces conditions, l'autorité militaire se trouve dans l'obligation de renoncer actuellement à faire appel des ressources mises à sa disposition par la Fédération de Roubaix. J'ai l'honneur de vous exprimer toutes mes regrets collectifs, M. Weert, l'assurance de ma considération distinguée.

« P. le Ministre et par son ordre :

« Le général chef d'Etat-major général :

« P. O. Le général sous-chef d'Etat-major Gal,

« A. de SAINT-GERMAIN. »

Acte de probité. — M. Louis Pacquet, conducteur du tramways à vapeur de Lille à Roubaix, a trouvé dans le car partant de Roubaix à 6 heures du soir, un panier contenant une boîte à bijoux et quatre billets de banque de cent *francs.*

Ces objets, réclamés dans la soirée, ont été remis à leur propriétaire.

Nous doute que cet honnête homme que nous félicitons sincèrement, a été largement récompensé.

Chaussures. — Maison Charles Falque ; voir quatrième page.

La fausse monnaie. — Il circule en ce moment plusieurs pièces fausses de 20 francs, aux effigies de Napoléon III, millésime 1869, et de la République française, millésime 1878.

Ces pièces sont en platine, recouvert d'une légère couche d'or. Elles sont limitées, ayant le même son et le même poids que les bonnes pièces, elles ne peuvent se reconnaître que lorsqu'elles ont circulé un certain temps. Lorsque les pièces ont des parties saillantes, alors on s'aperçoit le plus.

Aux pièces de la République, il manque la cédille sous le C du mot Française.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme
DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 16 JANVIER

Le marché à été soutenu et les mois éloignés ont obtenu une certaine avance.

Cote officielle de 4 heures

Type n° 1 :

Janvier.	5.40
Février.	5.35
Mars	5.32
Avril.	5.30
Mai.	5.30
Juin.	5.30
Juillet.	5.30
Août.	5.30

Type n° 2 :

Janvier.	5.45
Février.	5.45
Mars.	5.42
Avril	5.42
Mai.	5.40
Juin.	5.40
Juillet.	5.40
Août.	5.40

Ventes contrat n° 1 :

Mars : 5.600 kilos à 5.32.
Mars : 10.000 kilos à 5.30.
Avril : 10.000 kilos à 5.30.
Mai : 5.000 kilos à 5.30.
Juin : 10.000 kilos à 5.30.
Juillet : 10.000 kilos à 5.30.

Marché soutenu.

LE HAVRE

De notre correspondant spécial

Le Havre, 16 janvier.

Janvier, 154.». Février, 156.». Mars, 156.50. — Avril, 156.50. — Mai, 155.50. — Juin, 155.50. — Juillet, 156.». — Août, 156.». — Septembre, 156.50. — Octobre, 156.50. — Décembre, ».».

Marché ferme.

Ventes. — 25 balles sur mars à 155,50 et 157 ; 25 sur mai à 156.

Anvers, 16 janvier

Cote de deux heures :

En disponible, on a fait (0 balles Plata en suint.

Peignés français de la Plata

Contrat A.

Janv., 525 .;; février à septembre, 515 .;;. — Ventes : 1,000 kilos.

Peignes allemands de la Plata

Contrat B.

Janv., 525 .;; fév., 525 .;; mars 525 .;; avril-mai, 525, suin à novembre, 527 1/2.

Ventes : 125,000 kilos.

Marché calme.

MOUVEMENT MARITIME LAINIER

Le steamer français Ville de Riposte de la Compagnie Hansa-se-Péninsulaire, doit partir d'Alger le 19 janvier pour le Havre et Dunkerque.

Le steamer français Belgrano, de la Compagnie des Chargeurs Réunis est arrivé à Lorient le 14 janvier venant de Montevideo et Buenos-Ayres, suivre pour Dunkerque.

Le steamer français Ville de Lille de la Compagnie du Nord, prenant charge à Alger le 15 janvier pour Dunkerque.

Le steamer français Ville de Grenoble, est arrivé hier rade de Dunkerque, le 15 janvier au soir, venant de Buenos-Ayres et Montevideo, avec laines, il entrera à la première marée.

Le steamer anglais Zarate est parti de Montevideo le 10 courant pour Liverpool.

Le steamer allemand Crome, allant de Montevideo à Hambourg, a suivi du Cap St-Vincent, le 11 janvier.

Le steamer français Président-Leroy-Lallier, allant de Marseille à Dunkerque avec laines en transbordement, est parti de Bordeaux le 14 janvier.

Le steamer anglais Britannia, est arrivé à Montevideo le 10 courant venant d'Europe.

Le steamer anglais Orzaba allant de Londres en Australie, est arrivé à Albany, le 13 janvier.

Le steamer français Niger venant de Bordeaux est arrivé à Montevideo le 13 janvier.

Les steamers anglais Waldemar et Roddam, sont attendus à Dunkerque, dans quelques jours, venant de Buenos-Ayres et Montevideo avec laines et du suif.

Le steamer français Vile de Messine, venant de Philippeville, prendra charge pour pour Dunkerque est arrivé à Alger le 14 janvier.

Le steamer français Grenoble, allant de Bordeaux à Buenos-Ayres et Montevideo, a suivi de Dakar, le 13 janvier.

BULLETIN HEBDOMADAIRE

A Anvers, le marché du disponible est calme, mais soutenu : on a vendu 274 balles Plata et 19 b. Australie.

A terme les cotes ont progressivement baissé et clôturent à peine soutenues comme suit :

	Laines en suint Plata.	Peign. franç Austr. Plata.	Peign. allem. Austr. Plata.
	Contre C.	Cont. A	Cont. B
Janvier.	4.52 0.0	5.15 1/2	5.37 1/2
Février.	4.55 0.0	5.15 1/2	5.37 1/2
Mars.	4.40 0.0	5.12 1/2	5.37 1/2
Avril.	4.45 0.0	5.12 1/2	0.00
Mai.	0.00 0.00	5.12 1/2	0.00
Juin.	0.00 0.00	5.12 1/2	0.00
Juillet.	0.00 0.00	5.12 1/2	0.00
Août.	0.00 0.00	5.12 1/2	0.00
Sept.	0.00 0.00	5.12 1/2	0.00
Oct.	0.00 0.00	0.00 0.00	5.25 0.00
Déc.	0.00 0.00	0.00 0.00	0.00 0.00

On a vendu 210,000 kilos peignée Plata français, 1,610,000 kilos Plata allemand et 10,000 kilos dito allemand M.

Les peaux de mouton la Plata sont sans affaires.

A Marseille, les laines sont calmes et sans changement. On a vendu 500 balles : Oran lousou à fr. 75, Sfax suint blanche, à 80, Dannas lavé, 177,50 ; Turkestan blanche en suint, à 90 ; dito dito lavée, à 150 ; Espagne blanche, à 110 ; Georgie blanche toute, blanche lavée, de 140 à 175.

Le tout pour compte.

A Bordeaux, les peaux de mouton ont eu des affaires peu importantes. On n'a cité que la vente de 6 balles agneaux Buenos-Ayres, à fr. 115 ; 15 *id. id.* Montevideo, à 100.35, et 14 b. dito à 94,10.

Le tout pour 100 kilos.

Au Havre, les laines disponibles ont eu la vente de 1,222 b. Algérie suint, à 87,50 ; 41 b. Pérou suint, à prix tenu secret, et 24 b. Chili suint, à 155.

A terme les affaires ont été plus suivies mais à des prix irréguliers clôturant en hausse de 1 fr. pour le courant et en baisse d'environ 50 cent. pour les mois suivants. Il a été traité : 150 balles Buenos-Ayres *sur mars*, de fr. 156,50 à 157,60 ; 350 b. dito sur avril, de 156 à 157,50 ; 125 b. dito sur mai, de 156,50 à 157,50 ; 75 b. dito sur juillet, de 156,50 à 157,50 ; 25 b. dito sur août à 157 ; 175 b. dito sur sept. de 157 à 158.

Une très curieuse et intéressante brochure, donnant les moyens de guérir les maladies et les vices du sang, démangeaisons, dartres, etc., vient de s'envoyer gratis et franco sur demande à Vincent, pharmacien à Grenoble (isère).

A x Maîtres d'Ecole & Institutrices

Il vient d'être adressé à M. Lockroy, ministre de l'instruction publique, par M. Géraudel, une lettre dans laquelle le célèbre inventeur des pastilles qui portent son nom, offre à ses confrères de lui adresser cinq mille étuis destinés aux écoles pauvres des petites communes de France. *Nous ne savons encore ce que répondra* M. Lockroy, mais il nous semble difficile d'admettre qu'il puisse refuser une offre aussi désintéressée.

D'ailleurs, M. Géraudel offre à tous les maîtres d'école de leur envoyer dès à *présent six pastilles échantillon, qu'ils* pourront donner à ceux de leurs élèves pris d'accès de toux, de rhumes, coque luches, irritation de poitrine, etc.

L'effet étant immédiat, les pauvres enfants n'auront plus à subir les punitions que leurs éternuments bruyants peuvent leur valoir.

Voici, d'ailleurs, à ce sujet, une des nombreuses lettres adressées à M. Géraudel :

« J'ai entendu parler de la prompte *guérison qu'amenait vos pastilles, j'ai* » voulu m'en rendre compte par moi-même et une sans procuré plusieurs étuis » de Pastilles Géraudel dont j'ai donné » tous les matins une pastille à chacune » de mes élèves. Depuis ce temps, j'ai » constaté, en effet, le parfait état sanitaire de toute ma classe.

» Je tiens, Monsieur, à vous en faire » part en vous donnant l'autorisation de » publier ma lettre, si bon vous semble.

» Camille DRUNÉ, Institutrice,

» Ecole Marie du bocage, rue Marie-du-bocage, quartier Saint-Sever, à Rouen. »

On trouve les Pastilles Géraudel, à Roubaix, chez MM. Colle, Stichelbaut, Boyaval, Delagrois. — A Tourcoing : chez MM. Bruneau, Courtin.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui feront leur commande de convocations, avis, affiches, etc., dans les bureaux de l'AVENIR DE ROUBAIX TOURCOING, auront droit à l'insertion gratuite dans le journal.

LETTRES MORTUAIRES
ET DOBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à Roubaix et Tourcoing, *dans les bureaux de l'AVENIR* DE ROUBAIX-TOURCOING, *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal*

TOURCOING

Chronique du vol. — Un vol de soixante mètre de tuyaux de plomb, d'une valeur de 100 fr. a été commis l'une des dernières nuits, au préjudice de M. Masquilier, entrepreneur.

Les tuyaux dérobés se trouvaient dans une buloiterie de la rue du Moulin.

***

Avant-hier, Mme D..., ménagère rue de la Tossée, avait étendu une certaine quantité de linge dans un terrain attenant à sa demeure. Vers deux heures après midi elle constata avec peine que le meilleur de son linge lui avait été volé. La valeur s'élève à 30 francs.

Escroquerie. — Nous avons relaté hier l'escroquerie commise au préjudice de M. Jules Dumortier, cabaretier, au Blanc-Seau, par deux individus qui lui ont échangé une médaille de cuivre pour un louis de cinq francs.

L'un des individus a été arrêté sur l'heure. Son complice, un sieur J.-B. Barbion est en fuite.

Ivresse. — Le nommé J. B. V..., ourdisseur, âgé de 43 ans, a été déposé au violon pour ivresse.

Société de géographie. — C'est lundi prochain 21 courant et non mardi, ainsi que nous l'avons dit, qu'aura lieu dans la grande salle des séances de l'Hôtel de Ville, la conférence de M. Léger, sur la Bulgarie.

A côté de l'histoire si intéressante de ce beau pays, il est un point non moins important, que M. Léger développera, dans la séance de lundi, c'est la situation économique de ce pays, chacun pourra donc faire son profit de cette étude présentée par un homme de la compétence de l'éminent professeur du collège de France.

La séance aura une attrait tout particulier, par le grand nombre de vues qui seront projetées à la lumière électrique.

Il faut donc entendre à voir salle comble lundi prochain.

WATTRELOS

Si nous vous disions que nous avons chez nous une agence que Paris, qui passe pour être la première ville du monde et pour les possédé d'exister, on n'en pas encore vu éclore, cela vous rendrait bien perplexe, on vous vous étalez de rire. Pourtant, vous savez tout.

Tout le monde sait que dans les principales villes de France et de l'étranger, il existe des agences matrimoniales qui ont, nous pouvons le dire en passant et sans vouloir leur faire de réclame, de fort belles clientèles, nous en savons quelque chose.

Mais aucune de ces villes n'a encore en partage ce que notre humble village a le bonheur — nous en savons au juste lequel de ces deux mots convient le mieux — de posséder : Une agence qui f... [illegible] les mariages à feu.

Les prospectus portent ces mentions :

« La maison est très sérieuse et elle se trouve » sur un coin du quai, mais bien, au coin de la » place. On peut être assuré de la plus parfaite » indépendance.

Les personnes qui ont fondé cette agence et qui en sont les directeurs sont d'un célibataire qui est beaucoup d'expérience en la matière, ou ils en ont déjà *manqué plusieurs* pour leur compte personnel, et cet homme a eu la faculté avec laquelle ils ont commencé leur ? et sont décidés à s'associer pour exploiter ce nouveau genre d'industrie.

Nous allons vous donner un échantillon de leur tat et de leur manière d'opérer.

Nous dirons d'abord que la maison débuta sous de mauvais auspices.

Un jeune homme de 17 ans, Charles *Clément*, employé de brasserie, se trouvant à quelque distance vint à leur secours et avec sa ceinture, il parvint, au prix du plus grand péril à retirer Fanlart et Gabet ; ce sauvetage fut de la plus grande importance à Clément n'était pas sans danger, car la glace où il se tenait formant radeau et il lui a fallu autant de sang-froid que d'énergie pour rompre.

Quant à Armand on n'a pu le sauver, le garde champêtre de Thun et les nommés Dessin et Nel, sont arrivés en barque en cassant la glace et avec l'aide d'un crochet, sont parvenus à retirer son cadavre qui a été reconduit au domicile de ses parents, rue Basse, 32.

Les deux autres ont reçu les soins que nécessitait leur état.

Ce drame avait attiré dans les environs de la porte de Lille une foule immense et a causé une vive impression.

Le sauveteur qui mérite tous les éloges a été vivement félicité. La médaille de sauvetage qui vraisemblablement lui sera accordée aura été dignement méritée.

L'AFFAIRE D'AVORTEMENT DE ROSENDAEL

A la suite d'un commencement d'enquête faite par M. Feliletmin, procureur de la République, et M. Devienne, juge d'instruction, la femme Erckel aout, a été provisoirement mise en liberté.

L'enquête se poursuit très activement ; tous les parents de la fille Buron ont été entendus hier après-midi.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

UNE MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

Voici de nouveaux renseignements sur cette mystérieuse affaire dont nous avons parlé hier.

Ferdinand Delewade, la victime, était venu, comme nous le disions hier, lundi après midi, à Calais, en compagnie des nommés Alfred Machu, Jules Denis et Hippolyte Lagaize.

Après avoir fait bien des cafés, les quatre compagnons avaient quitté la ville vers 8 heures 1/2 dans un état complet d'ivresse.

En route ils firent encore plusieurs poses et il est établi que c'est vers 11 heures du soir que la drame a dû se dérou-

Un homme noyé. — Avant-hier soir, en arrière de la moyenne-Delle, à l'écluse derrière l'abattoir, le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une vingtaine d'années, d'une taille de 1 m. 68 et ayant les cheveux châtains.

Cet homme était vêtu d'une chemise blanche, d'un pantalon de drap gris de fantaisie, d'un paletot, d'un veston et d'un gilet en drap noir ; il était chaussé de bottines à lacets presque neuves.

Dans la poche du paletot on a trouvé deux mouchoirs. Un rouge et l'autre blanc, deux boutons de manchettes.

M. le docteur Cayez a constaté que le décès remontait à une quinzaine de jours.

Le corps ne portait aucune trace de violence.

On ignore s'il y a suicide ou accident.

Le noyé a été transporté à la Morgue.

M. Godefroy, l'honorable commissaire du 2e arrondissement, a ouvert une enquête pour essayer d'établir l'identité du noyé.

Chronique du feu. — Hier matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans un hangar appartenant à M. Grimaert Braquaval, négociant, rue du Faubourg-de-Roubaix, 273, et situé carrière Lienard.

Le feu a été immédiatement éteint grâce au concours de des ouvriers de la Compagnie des tramways et des pompiers de Fives.

On attribue la cause de cet incendie au mauvais état de la cheminée d'une maison voisine occupée par Mme veuve Depoorter.

Les dégâts sont peu importants : ils sont évalués à une centaine de francs.

Il y a assurance.

Un voleur endurci — Le nommé Wouters, de nationalité belge, âgé de 38 ans, vagabond, a été mis hier en état d'arrestation sous l'inculpation de vol d'une montre au préjudice de M. Vervoorth, jardinier, au Marais de Lomme

Wouters est un voleur incorrigible : il a déjà subi onze condamnations.

Une charrette à bras volée. — Une charrette à bras, peinte en vert extérieurement et à l'intérieur, a été volée ces jours derniers, sur la place du Théâtre.

Cette charrette appartenant à M. Edmond Vanzuppe, commissionnaire.

Les personnes qui pourraient donner quelques renseignements sur la disparition de cette charrette sont priées de vouloir bien les adresser à la police.

LE NORD

DÉCOUVERTE D'UN SQUELETTE
A Escaudin

Ces jours derniers, des ouvriers occupés à creuser un fossé le long de la route d'Abscon à Denain, ont découvert, à une profondeur de 45 centimètres un squelette étendu la face en bas, et enterré dans une position verticale par rapport à la route.

On n'a trouvé auprès des os aucun objet pouvant fournir des indices sur cette découverte.

M. le docteur Defossez, médecin à Abscon, après avoir examiné les triste restes, a déclaré que l'inhumation devait remonter à une cinquantaine d'annéeset que le squelette paraissait être celui d'une personne de 50 à 60 ans, dont il lui a été impossible de déterminer le sexe.

Les os ont été transportés à la Mairie d'Escaudain.

Bruai. — *Grave accident.* — Lundi vers midi, *M. Fouvart, cultivateur*, était en train de battre du blé à sa batteuse, dont le manège était tourné par plusieurs chevaux. Un de ces chevaux qui circulait derrière Fouvart sortit aussitôt pour le rattraper et le remettre sur la voie.

Mais il posa si malheureusement son pied dans l'un des engrenages du manège qu'il eut la jambe tordue et broyée.

Ses chevaux la renversèrent qu'au troisième tour.

M. le docteur Canonne prévenu fit immédiatement l'amputation de la jambe au-dessus du genou.

Fouvart qui est un garçon très énergique refusa de se laisser endormir et il poussa à peine quelques plaintes au moment le plus douloureux de l'opération.

TERRIBLE ACCIDENT A VALENCIENNES

Un bien pénible accident est arrivé mercredi vers trois heures du soir.

Trois jeunes gens Armand Joseph, 17 ans 1/2 ; Henri Faniart, 13 ans et Jules Gabet, glissaient sur le fossé de la porte de Lille, près du Fort aux Cerises, à 100 mètres de la route, quand ils eurent la malheureuse idée de monter sur une glace qui s'effondra sous leurs pieds engloutissant les trois imprudents.

Un jeune homme de 17 ans, Charles *Clément*, employé de brasserie, se trouvant à quelque distance vint à leur secours et avec sa ceinture, il parvint, au prix du plus grand péril à retirer Faniart et Gabet ; ce sauvetage fut de la plus grande importance à Clément n'était pas sans danger, car la glace où il se tenait formant radeau et il lui a fallu autant de sang-froid que d'énergie pour rompre.

Quant à Armand on n'a pu le sauver, le garde champêtre de Thun et les nommés Dessin et Nel, sont arrivés en barque en cassant la glace et avec l'aide d'un crochet, sont parvenus à retirer son cadavre qui a été reconduit au domicile de ses parents, rue Basse, 32.

Les deux autres ont reçu les soins que nécessitait leur état.

Ce drame avait attiré dans les environs de la porte de Lille une foule immense et a causé une vive impression.

Le sauveteur qui mérite tous les éloges a été vivement félicité. La médaille de sauvetage qui vraisemblablement lui sera accordée aura été dignement méritée.

L'AFFAIRE D'AVORTEMENT DE ROSENDAEL

A la suite d'un commencement d'enquête faite par M. Feliletmin, procureur de la République, et M. Devienne, juge d'instruction, la femme Erckel aout, a été provisoirement mise en liberté.

L'enquête se poursuit très activement ; tous les parents de la fille Buron ont été entendus hier après-midi.

LILLE

La bande Patrac et Cie

Mardi a eu lieu l'extrédition de l'Italien Guéppe Margerary et de Louise Parlot, sa maîtresse.

Ces deux complices de Patrac, le perrquier de Lille, ont été extradés sur la demande de la justice belge.

Ils ont été conduits à Malluin en voiture cellulaire.